



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 6 juillet 2020 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents: Mélanie Quirion, directrice des finances et directrice générale adjointe, Madeleine Poulin, greffière.

1. GREFFE

R-2020-07-6740: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

Dépôt des états financiers par madame Karine Béland, de la firme RCGT

Dépôt par monsieur le Maire des faits saillants

R-2020-07-6741: Adoption du procès-verbal de la séance du 1er juin 2020

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2020 soit adopté tel que rédigé.

R-2020-07-6742: Mandat notaire Denys Quirion – donation des lots 6 336 219, 6 356 651 et 6 356 652

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que le notaire Denys Quirion soit mandaté à rédiger le contrat de donation des terrains lot 6 336 210, 6 356 651 et 6 356 652 entre l'Œuvre Curé-Fafard et la Ville de Beauceville.

Que monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière, Madeleine Poulin, (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de donation.

R-2020-07-6743: Aide financière dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 44 717 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019.





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020 (suite)

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Beauceville, conformément aux objectifs de l'aide financière dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ.

R-2020-07-6744: Acquisition 596, 9e Avenue

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que la Ville de Beauceville acquiert la propriété sise au 596, 9^e Avenue sur le lot 3 487 826, du cadastre du Québec, district de Beauce, pour un montant de 90 000 \$.

Que le notaire Denys Quirion soit mandaté à rédiger le contrat à intervenir.

Que monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière, Madeleine Poulin, (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même le règlement d'emprunt no 2020-429 à être adopté.

R-2020-07-6745: Modification résolution 2020-04-6691 acquisition et autorisation signature contrat 592, 9e Avenue

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Que la résolution no 2020-04-6691 « acquisition et autorisation signature contrat 592, 9^e Avenue » soit modifiée en ajoutant le paragraphe suivant:

« QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) le montant total incluant les taxes. »

A-2020-07-500: Avis motion pour un règlement d'emprunt pour revitalisation centre-ville, phase 1

Le conseiller Claude Mathieu par la présente

❖ donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 2020-429 décrétant un emprunt de 3 155 000 \$ pour la phase I de la revitalisation du centre-ville.

❖ dépose le projet de règlement no 2020-429 intitulé « décrétant une dépenses de 3 155 000 \$ et un emprunt de 3 155 000 \$ pour la revitalisation du centre-ville phase 1 ».





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020 (suite)

A-2020-07-501: Avis de motion

Le conseiller Claude Mathieu par la présente

❖ donne avis de motion qu'il sera proposé, à une séance subséquente, une version modifiée du règlement 2019-423 modifiant le *Règlement de zonage 2016-341 - relative aux usages permis dans la zone 114-REC*»»

Cette version modifiée faite suite à un avis de non-conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et à son document complémentaire émis par la MRC Robert-Cliche dans sa résolution 6829-20 du 10 juin 2020.

R-2020-07-6746: Adoption du règlement 2020-430

Il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE soit adopté le règlement 2020-430 de manière à modifier le règlement de zonage 2016-341:

- ❖ dans le but d'agrandir la zone 339-H en ajoutant une nouvelle propriété,
- ❖ de permettre des usages commerciaux à l'intérieur de la zone 344-H,
- ❖ de modifier les conditions permettant un logement additionnel dans une habitation unifamiliale et
- ❖ de modifier la réglementation sur la garde des animaux en zone urbaine.

R-2020-07-6747: Adoption du règlement 2020-431

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE soit adopté le règlement 2020-431

- ❖ dans le but d'inclure la nouvelle zone 344-H à l'intérieur du PIIA
- ❖ de corriger l'appellation de la zone 327-H par la zone 327-M.

R-2020-07-6748: Autorisation servitude de passage sur partie lot 3 487 679

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière, Madeleine Poulin, (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville une servitude de passage sur une partie du lot 3 487 679 tel que montré sur le plan minute 6150 de l'arpenteur-géomètre Nadia Parent et décrit au contrat à intervenir entre M & F Bernard Inc. vendeur, et Simon Larochelle et Julie Veilleux, acheteur.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

3. SÉCURITÉ





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020 (suite)

R-2020-07-6749: Signature entente St-Simon les Mines

Il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière, Madeleine Poulin, (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente à intervenir relativement à la fourniture de services pour la protection contre les incendies.

R-2020-07-6750: Acceptation soumission – achat et installation sirène, gyrophare et système de communication

Considérant la demande de prix pour l'achat et installation sirène, gyrophare et système de communication avec la Centrale sur le véhicule acheté en 2019.

Considérant les offres reçues par:

Gyrotech.	10 683,62 \$ taxes exclues
911 Pro	13 024,00 \$ taxes exclues

Considérant la recommandation du directeur de sécurité incendie d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Gyrotech » au montant dix mille six cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-deux cents (10 683,62 \$) taxes exclues.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fonds roulement.

4. URBANISME

R-2020-07-6751: Demande d'annexion de territoire, mandat étude technique

Attendu que la Ville de Beauceville a été saisie d'une demande d'annexion de territoire par un groupe de citoyens du secteur du Lac Sartigan à Saint-Alfred;

Attendu que l'analyse d'une telle demande nécessite la réalisation d'une étude technique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Ville de Beauceville mandate monsieur Gaston Levesque, aménagiste, pour la réalisation d'une étude technique devant permettre l'analyse, par le conseil municipal, de la demande d'annexion déposée par les citoyens de Saint-Alfred.





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020 (suite)

5. LOISIRS

R-2020-07-6752: Autorisation signature entente avec MCC

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

Que le directeur des loisirs, François Langevin, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, projet 12-265, nouvel aréna.

R-2020-07-6753: Acceptation travaux supplémentaires - gestion des eaux supplémentaires EJM

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

D'accepter la demande de changement pour des travaux supplémentaires requis pour prolonger la conduite d'eau pluvial provenant du terrain de soccer jusqu'au futur fossé au projet du futur aréna au montant de 12 205,39 \$ excluant les taxes.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2018-398.

R-2020-07-6754: Autorisation signature entente partenariat Hydro Québec

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que le directeur des loisirs, François Langevin, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

R-2020-07-6755: Soumission Excavations de la Chaudière – ruisseau Poulin

Considérant la demande de prix pour réfection d'un ponceau du ruisseau Poulin

Considérant l'offres reçues par Les Excavations de la Chaudière Inc.;

Considérant la recommandation de Jean-François Poirier, ing. de la firme d'ingénieur Stantec d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Les Excavations de la Chaudière Inc.» au montant quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-dix dollars et trente-trois cents (99 870,33 \$) taxes incluses;





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020 (suite)

QUE la Ville de Beauceville étant maître d'œuvre pour la piste cyclable à l'intérieur des limites de la Ville, propriété de la MRC Robert-Cliche

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total jusqu'à l'épuisement du fonds réservé de la piste cyclable et tout montant excédentaire sera refacturé à la MRC Robert Cliche.

R-2020-07-6756: Surveillance ruisseau Poulin

Considérant la demande de prix pour la surveillance du remplacement ponceau Ruisseau Poulin

Considérant l'offre reçue par Stantec Experts-conseils Ltée;

Considérant la recommandation de Pier-Luc Rancourt, ing. MRC Beauce-Sartigan d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Stantec Experts Conseils Ltée..» au montant de

Surveillance bureau: 3 200 \$ excluant les taxes

Surveillance de chantier (8,25 heures au chantier): 690 \$/jour excluant les taxes

Surveillance de 4,5 heures au chantier: 385 \$/jour excluant les taxes

QUE la Ville de Beauceville étant maître d'œuvre pour la piste cyclable à l'intérieur des limites de la Ville, propriété de la MRC Robert-Cliche

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total jusqu'à l'épuisement du fonds réservé de la piste cyclable et tout montant excédentaire sera refacturé à la MRC Robert Cliche.

R-2020-07-6757: Honoraires étude traverse de la route 173 – Rapide du diable

Considérant la demande de prix pour l'estimation préliminaire afin de comparer 2 options pour la traverse de la piste cyclable sur la route 173.

Considérant l'offre reçue par Stantec:

Considérant la recommandation Pier-Luc Rancourt, ing. MRC Beauce-Sartigan;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Stantec » au montant approximatif de neuf mille cinq cent dollars (9 500,00 \$) taxes exclues.

QUE la Ville de Beauceville étant maître d'œuvre pour la piste cyclable à l'intérieur des limites de la Ville, propriété de la MRC Robert-Cliche





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total jusqu'à l'épuisement du fonds réservé de la piste cyclable et tout montant excédentaire sera refacturé à la MRC Robert Cliche.

6. FINANCES

R-2020-07-6758: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2020-06 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

Demande d'une citoyenne pour faire une cueillette de vidanges hebdomadairement

Affaires nouvelles

R-2020-07-6759: Mandat – pour une partie de l'étude géotechnique – traverse de la rivière

Considérant la demande de prix pour effectuer une partie de l'étude géotechnique pour le projet de la traverse d'aqueduc sous la rivière (entre la 107^e Rue et la 2^e Avenue);

Considérant l'offre reçue par Englobe au montant de 21 763 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Réjean Crête, d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de Englobe, au montant vingt et un mille sept cent soixante-cinq dollars (21 765 \$) taxes exclues, pour effectuer une partie de l'étude géotechnique pour le projet de la traverse d'aqueduc sous la rivière (entre la 107^e Rue et la 2^e Avenue);

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt à venir.

R-2020-07-6760: Mandat Morency, firme d'avocats, de représenter la Ville dans dossier Chevaliers de Colomb

ATTENDU la demande d'exemption de taxes municipales déposée à la Commission municipale du Québec le 20 décembre 2019 par la Coopérative de solidarité de santé de la MRC Robert-Cliche et l'organisme utilisateur les Chevaliers de Colomb du conseil de Beauceville no : 2910 portant le numéro CMQ-67251;





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020 (suite)

ATTENDU la lettre datée du 30 décembre 2019 de la Commission municipale du Québec demandant à la Ville de Beauceville de donner son opinion dans les 90 jours quant à la demande d'exemption de taxes municipales dans le dossier portant le numéro CMQ-67251;

ATTENDU le report de ce délai de 90 jours autorisé par la Commission municipale du Québec compte tenu des différentes demandes de précisions formulées auprès des organismes demandeurs;

ATTENDU que la Ville désire faire part de certaines observations à la Commission municipale du Québec quant au caractère admissible des activités exercées par l'organisme utilisateur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu:

QUE la Ville de Beauceville est d'opinion que les activités principales exercées dans les locaux visés par la demande CMQ-67251 doivent faire l'objet d'une analyse approfondie par la Commission municipale du Québec afin de s'assurer qu'elles sont admissibles à l'exemption au sens des articles 248.3 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE la Ville de Beauceville transmette à cet effet la présente résolution à la Commission municipale du Québec;

QUE la Ville de Beauceville entend soumettre, lors d'une audience, certaines observations à la Commission municipale du Québec ou, à défaut d'audience, ces observations pourront être acheminées à la Commission par écrit;

QU'advenant la tenue d'une audience, la Ville de Beauceville désire être présente et représentée par ses procureurs et mandate à cette fin la firme Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l.

Période de questions

Plusieurs questions sont posées par les personnes présentes.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2020-07-6761: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Mario Perron

Et résolu à l'unanimité
QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

